

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO ET LE PAS (2026)

Unité d'aménagement 121-71

Consultation publique tenue du 29 mai au 23 juin 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
5700, 4^e Avenue Ouest, local F-316
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-4680
Courriel : capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication est accessible en ligne uniquement à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/chaudiere-appalaches>.

Photographie de la page couverture

Isabelle Fortin, MRNF

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN 978-2-555-04829-4

Table des matières

Contexte	1
Cadre légal.....	1
Objectifs de la consultation	1
Période et unité d'aménagement visée	2
Information rendue accessible	3
Bilan de la participation	3
Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner	4
Conclusion	6
Annexes	7
Annonce de la tenue de la consultation	7
Avis public.....	9
Activité d'information tenue	11

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Km	Kilomètre
LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAS	Plan d'aménagement spécial
RADF	 <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
SIP	Secteur d'intervention potentiel
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TFS	Territoire faunique structuré
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

Note au lecteur : L'utilisation du terme « Ministère » dans ce document se rapporte au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

Contexte

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRLT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, c'est la Municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny qui a cette responsabilité.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites que le Ministère entend leur donner.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour objectifs :

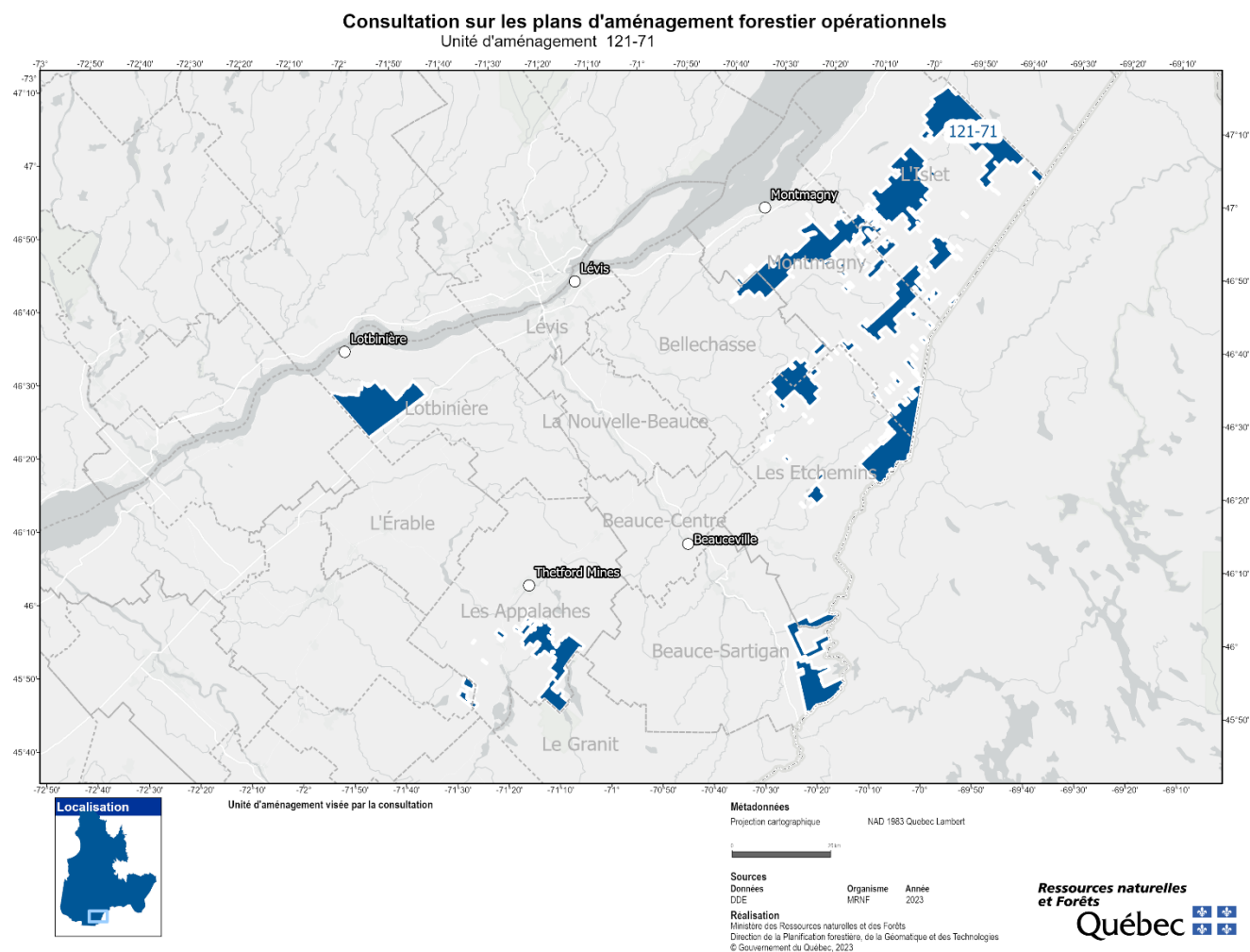
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ou à la ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉ D'AMÉNAGEMENT VISÉE

Du 29 mai au 23 juin 2026, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) et sur le plan d'aménagement spécial (PAS) de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) de l'unité d'aménagement (UA) 121-71.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Unité d'aménagement visée par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications à apporter au PAFIO et au PAS de l'UA 121-71 pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur le PAFIO et le PAS pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte de consultation antérieure disponible au lien suivant : [Consultation publique sur un plan d'aménagement forestier opérationnel](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Au cours de cette consultation publique, deux répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, trois commentaires ont été reçus via la carte interactive, dont deux ont été émis par un organisme. En complément du formulaire électronique, certains répondants et répondantes ont fait parvenir une correspondance détaillée de leur commentaire.

Tableau 1 : Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondants et répondantes
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	
121-71	0	2	3

Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Les commentaires ont été reformulés dans un souci de concision. Les renseignements de nature confidentielle ou délicate (p. ex. les coordonnées géographiques, les descriptions détaillées de milieux d'intérêt, etc.) ont été supprimés. La colonne « numéro du commentaire » fait référence au numéro de confirmation fourni lors du dépôt du commentaire sur la carte interactive. Comme un nouveau format de la carte interactive a été lancé à l'hiver 2026, les participants et participantes aux consultations publiques pouvaient formuler leur appréciation des nouvelles fonctionnalités de cette carte.

Tableau 2 : Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de participants et participantes	Numéro du commentaire	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Infrastructures	Clientèle municipale	RACDAN58911	Proposition de bonifier le tracé d'un chemin faisant l'objet de la consultation par l'utilisation d'un chemin existant.	À la suite d'une rencontre de terrain d'harmonisation, la planification du chemin a été ajustée afin que celui-ci soit entièrement localisé à l'est des infrastructures du parc régional.
Projets d'aires protégées	Groupe environnemental	BREJOS89084	Demande de limiter, autant que possible, la coupe de pessières rouges visées par la coupe de régénération dans le projet d'aire protégée du lac Sainte-Anne.	Le MRNF collabore à la désignation d'aires protégées en milieu forestier avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Pour l'ensemble des territoires visés par les propositions d'aires protégées déposées dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées , le processus adopté par le gouvernement du Québec permet la poursuite des activités de mise en valeur des ressources naturelles (forestières et minières) ainsi que du territoire, et ce, jusqu'à l'adoption, le cas échéant, d'une décision gouvernementale favorable. Le cas échéant, le MRNF retirera du territoire forestier sous aménagement les aires protégées décrétées. Pour tout suivi au sujet des propositions d'aires protégées, il est possible de contacter le MELCCFP.
Traitement sylvicole	Groupe environnemental	BREJOS17722	Demande de conserver, dans la mesure du possible, les pessières rouges et d'épargner les érables à sucre, les bouleaux jaunes et les thuyas lors des coupes de régénération dans les peuplements affectés par la TBE.	L'objectif dans un contexte d'épidémie de TBE est de récupérer les peuplements ayant subi de la défoliation et/ou de la mortalité par la TBE. L'inventaire forestier et le diagnostic sylvicole permettront de déterminer le meilleur traitement sylvicole à appliquer selon les caractéristiques du peuplement (composition, état de santé, régénération, etc.). Les coupes partielles ainsi que d'autres traitements sylvicoles adaptés font partie des choix qui pourraient être sélectionnés pour permettre de préserver certaines essences non affectées dans les peuplements.

Conclusion

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur des secteurs d'intervention potentiels retenus lors de l'élaboration du PAFIO et du PAS de l'UA 121-71 du territoire public de la région de la Chaudière-Appalaches. Cet exercice permet de bonifier la conception du PAFIO et du PAS, et contribue à harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région de la Chaudière-Appalaches, visitez la page prévue à cet effet sur le site Web Québec.ca ([Aménagement forestier en Chaudière-Appalaches | Gouvernement du Québec](#)).

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable (MRC de Montmagny), pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Lettre	Titulaires de baux de villégiature et propriétaires de lots privés	Baux de villégiature et lots privés situés dans un rayon de 1 500 m des secteurs consultés	142 titulaires de baux de villégiature et de lots privés	25 mai
Courriel	Citoyens et citoyennes voulant être tenus informés	Abonnés à l'infolettre de l'organisme délégué	82 abonnés	29 mai
Communiqué de presse	Public en général	1 communiqué du MRNF et 1 de la MRC	2	29 mai
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC incluses dans l'unité d'aménagement	1 avis dans <i>L'Oie Blanche</i>	3 juin
			1 avis dans <i>La Voix du Sud</i>	3 juin
			1 avis dans <i>L'Éclaireur Progrès</i>	3 juin
			1 avis dans <i>Beauce Média</i>	3 juin
Bandeau électronique	Public en général	1 bandeau électronique	<i>L'Oie Blanche</i>	3 et 9 juin
			<i>La Voix du Sud</i>	3 et 9 juin
			1 avis dans <i>L'Éclaireur Progrès</i>	3 et 9 juin
			1 avis dans <i>Beauce Média</i>	3 et 9 juin

Publication Web	Public en général	Sites Web du MRNF et de la MRC	Sites Web du MNRF et de la MRC	29 mai
Publication	Public en général	Sites Facebook et LinkedIn	Page Facebook de la MRC et du MRNF	29 mai et 12 juin

AVIS PUBLIC

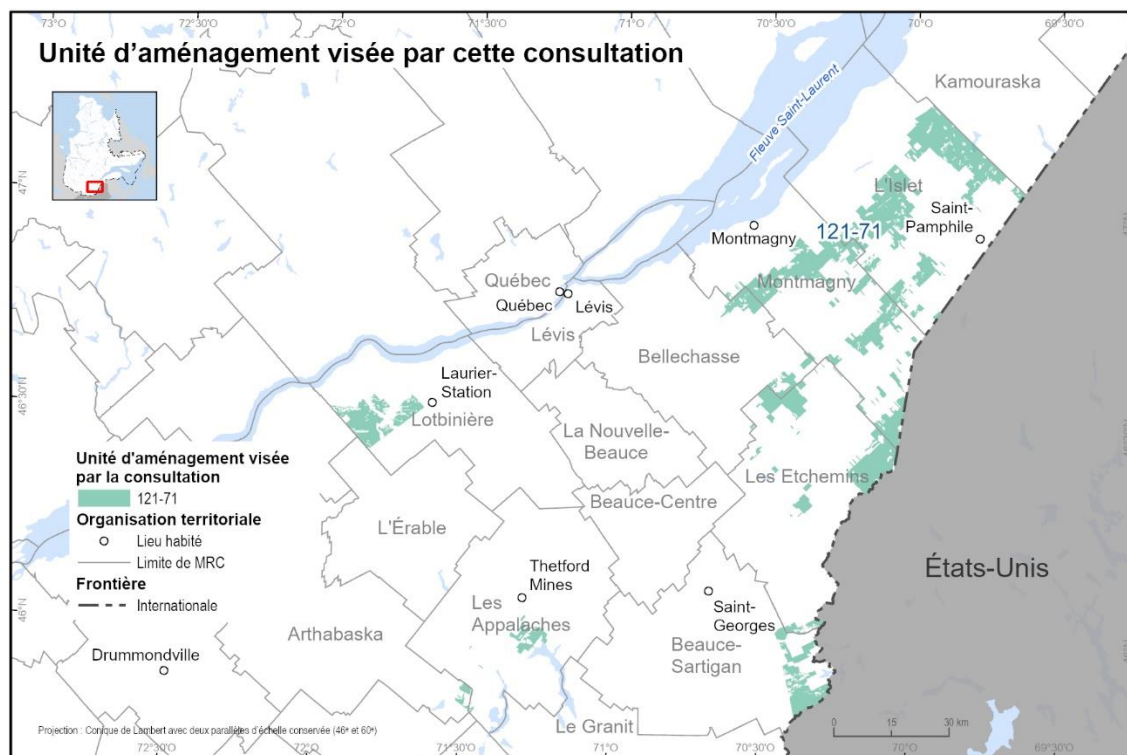
CONSULTATION PUBLIQUE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE-APPALACHES DU 29 MAI AU 23 JUIN 2026

Le gouvernement invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans le **plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)** de l'unité d'aménagement **121-71**. Elle porte aussi sur le **plan d'aménagement spécial (PAS)** de récolte des bois touchés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette de cette même unité. Les travaux sont prévus sur le territoire public de la région.

Le PAFIO comprend des secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois ainsi que la construction et la réfection de chemins multiusages.

Le PAS présente les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux visant à récolter des bois endommagés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ainsi que des travaux relatifs à la construction et à la réfection de chemins multiusages.

À la suite de la récolte de bois, d'autres travaux pourraient être réalisés, comme de la remise en production et du dégagement.



Participer à la consultation publique

Du **29 mai** jusqu'au **23 juin à 23 h 59**, visitez [Québec.ca/consultations-forêt-Chaudière-Appalaches](https://Quebec.ca/consultations-forêt-Chaudière-Appalaches) ou balayez le code optique pour obtenir plus d'information et participer à la consultation.



Séance d'information (en ligne)

Mardi 9 juin, de 12 h à 13 h

Les spécialistes du Ministère tiendront une séance d'information virtuelle durant laquelle seront présentés les secteurs d'intervention potentiels, la façon d'émettre un commentaire et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et des participantes conclura l'activité.

L'inscription est obligatoire en écrivant à capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca au plus tard le 8 juin à 23 h 59. L'information nécessaire pour participer sera transmise par courriel aux personnes inscrites.

Communiquer avec nos équipes en région

Pour obtenir plus d'information ou pour prendre rendez-vous en personne ou en ligne, communiquez avec nous :

Téléphone : 1 833 361-0001, poste 605731

Courriel : capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

Une séance d'information virtuelle organisée par le MRNF s'est tenue le 9 juin 2026 pour présenter les secteurs d'intervention potentiels faisant l'objet de la consultation publique, expliquer la façon d'émettre des commentaires en ligne ainsi que le suivi effectué par le MRNF pour donner suite aux préoccupations émises. De plus, le contexte particulier engendré par l'épidémie de TBE a été présenté. Douze personnes ont participé à cette séance, qui incluait une période de questions. Les secteurs d'intervention potentiels ont aussi été présentés aux participants et participantes de la TLGIRT de la Chaudière-Appalaches le 4 juin 2026.

